



RAPPORT D'ACTIVITE 2020-2021

Le 01 décembre 2021

Le Comité de Branche

pour la promotion de l'égalité professionnelle

entre les femmes et les hommes

Introduction

Les partenaires sociaux de la **Branche Architecture** se sont dotés d'un **Comité pour la Promotion de l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes** conformément à l'**Accord de Branche** étendu le 17 septembre 2021 sur ce sujet, et consultable entre autre sur le site légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/bocc?id=boc_20200040_0000_0001.pdf&isForGlobalBoc_c=false

Cet accord est applicable à **toutes les entreprises couvertes par la Convention Collective Nationale** des Entreprises d'Architecture du 27 février 2003 (IDCC 2332).

Le **Comité pour la Promotion de l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes** est missionné pour observer, fournir des outils adaptés et être force de proposition afin d'aider toutes les entreprises de la Branche Architecture à lutter contre les inégalités dans un objectif d'amélioration continue.

Le **Comité a été constitué en CPPNI de juillet 2020, suite à la signature de l'accord entre les parties, et en amont de la parution au journal officiel qui a eu lieu un an plus tard (septembre 2021). Les objectifs prévus dans l'accord sont fixés pour la première année à partir de la parution au JO. Le travail du Comité pour l'année 2020-2021 peut donc être considéré comme un travail préparatoire à sa mission officielle.**

Le présent rapport d'activité renseigne les autres organes de la Branche des entreprises d'architecture sur l'état d'avancement de ses travaux préliminaires, sur ses besoins et objectifs dans le cadre de sa mission, ainsi que sur les pistes d'amélioration générales pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il pourra être diffusé sur sa page dédiée du site de la Branche.



2 Développement

2.1 Analyse de la situation / état d'avancement

Les réunions ont démarré en septembre 2020 avec un rythme alors programmé à une fois par mois.

Le Comité est constitué

Pour le collège employeur :

- **Syndicat de l'Architecture** : Françoise GROSHENS et Gabriela AUDI
- **UNSFA** : Miska ANQUETIL et Nathalie BRIARD

Pour le collège salariés :

CFE-CGC : Valérie BAROU

FO : Dominique MODAINE

SYNATPAU : Tiana POPOVIC

UNSA : Bruno QUEMADA

Le Comité a identifié deux rapporteurs paritaires pour la CPPNI : Miska ANQUETIL et Tiana POPOVIC

Dans cette phase préparatoire, le Comité a identifié des besoins transmis en CPPNI. Les demandes suivantes ont été suivies de mises en place en 2021 :

- la **création d'un Drive dédié à son activité** et permettant l'organisation de sa base documentaire
- la **création d'un carnet d'adresses** permettant de communiquer et récolter des données des entreprises couvertes par la convention
- la **création d'une adresse mail dédiée** pour permettre la récolte des données des entreprises.
- la **création d'un logo porteur de slogan** pour ses communications à venir. Ce logo, après consultations de plusieurs prestataires extérieurs, a été réalisé directement au sein du Comité sur déclinaison de l'ancien logo de la Branche en coordination avec la CPPNI.
- la **rédaction d'un courrier aux entreprises qui a été diffusé, en octobre 2021**, après relecture et validation en CPPNI, au 2409 entreprises de plus de 5 salariés du carnet d'adresses constitué, demandant l'envoi de données liées à l'index Egalité Professionnelle. Le logo a été intégré en en-tête de ce courrier.



En février 2021, le comité a proposé à la présidence de l'APGBA la mise en place :

- d'une étude statistique spécifique estimée à environ 10'000€
- d'une étude qualitative sur le ressenti des salariés et dirigeants estimée à environ 15'000€
- d'un accompagnement pour une communication réussie (logo + page web,...) estimée à environ 10'000€

Ces demandes n'ont pas toutes reçu de réponse officielle à ce jour.

Par ailleurs, le comité a engagé un certain nombre de travaux (en cours) :

Fin 2020, le Comité a **esquissé un quizz** destiné à travailler sur un éveil des consciences et une évolution des mentalités à destination aussi bien des employeurs que des salariés. Ce quizz a été mis en suspens dans l'attente de la mise en place du site internet. Le travail sera poursuivi en 2021-2022 dans la cadre des actions à réaliser par le Comité.

Fin 2020, le comité a identifié le besoin d'avoir une page dédiée au sujet de l'égalité professionnelle. Cette demande a été portée en CPPNI et à la COM COM. Pour le moment, le sujet semble en chantier au niveau de la Branche.

Courant 2020-2021, le Comité a **commencé à récolter des données statistiques et documents** d'intérêt. Le Comité a remonté en CPPNI le **besoin de données statistiques fiables**.

En octobre 2021, la **CPPNI soutient la demande du Comité d'être assisté par un analyste de l'Observatoire de la Branche** pour réaliser l'analyse des données nécessaires identifiées et collectées. Ces éléments constitueront l'essentiel de la fiche synthétique évoquée dans le présent accord, permettant un suivi des données statistiques.

Le Comité compte parmi ses membres 4 participants à la Sous Commission Statistiques, deux du collège employeurs : Françoise GROSHENS (SA) et Nathalie BRIARD (UNSA); et deux du collège salariés : Tiana POPOVIC (SYNATPAU) et Bruno QUEMADA (UNSA). Ceci facilite la liaison entre ces deux organes de la Branche et la cohérence des demandes formulées et transmises à la CPPNI.

Le Comité note que suivant l'article 2.2 Modalités de travail du comité : moyens et ressources, le Comité est **censé recevoir régulièrement des données de l'Observatoire de Branche** et peut solliciter les caisses de retraite, ainsi que les organismes de référence dans le domaine de la formation directement pour obtenir toute information utile sur le sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est **donc primordial d'établir un bon contact avec l'Observatoire** afin d'assurer la bonne mise en oeuvre du présent accord.

2.2 Analyse critique de l'avancement



Le Comité a bien mis en place le dialogue avec la CPPNI malgré quelques frictions en début d'échanges.

Un certain nombre de mises au point ont eu lieu l'année écoulée permettant de clarifier le fonctionnement avec la CPPNI et les besoins et attentes du comité.

Certaines demandes ont mis plus de temps que d'autres à recevoir réponse et réalisation. Un bon socle est établi à ce jour dans la Branche pour permettre un travail intéressant dans l'année à venir.

La mise en place des drive, carnet d'adresses, logo et adresse mail dédiée sont des éléments indispensables à la mise en place des actions de collecte et de communication avec les entreprises.

Le lien avec l'Observatoire de la Branche est une condition essentielle pour :

- la mise en place d'une bonne assise pour le travail du comité
- et de la crédibilité des propositions et actions à venir.

L'impatience sur ce sujet se fait ressentir chez certains membres du comité. Cette situation semble se débloquer en cette fin d'année 2021.

L'absence récurrente de certains membres du comité est à déplorer.

2.3 Propositions argumentées

Après relecture approfondie de l'accord, le Comité a bien identifié les éléments constitutifs de sa mission, ainsi que les priorités données par l'accord de Branche. **Il propose de poursuivre son travail** en orientant ses actions comme suit pour l'année 2021-2022 sans hiérarchie entre les éléments ci-dessous :

1/ élaboration et diffusion **d'outils** pour les PME et TPE comme sujet prioritaire. A commencer par le modèle de grille d'entretien, et incluant la veille des outils et modèles mis à disposition par le gouvernement et/ou des entreprises d'architecture

2 / élaboration et diffusion d'un **accord** d'entreprise type ou **plan d'action** d'entreprise type, basé sur tout document issu du gouvernement ou de branches parallèles

3 / élaboration du cadre de la **fiche synthétique en coordination avec l'analyste** qui sera désigné par l'Observatoire de Branche pour l'accompagner dans ce travail

4 / **propositions** de communications, de **préconisations** ou d'**accords** permettant de faciliter le travail à distance, l'accompagnement à la parentalité, l'évolution des mentalités ou toute autre disposition en faveur de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes dans les entreprises couvertes par l'accord étendu.

Le Comité a besoin d'avoir une page web sur le site de la Branche (en chantier à ce jour). Le Comité se rapprochera de nouveau des Com Com et CPPNI afin de préciser le planning prévisionnel pour le chantier de réfection du site de la Branche. Cette plateforme d'échange et de mise à disposition des documents élaborés et/ou collectés par le comité sera nécessaire courant 2022. Le Comité serait



néanmoins rassuré de connaître les échéances de ce chantier pour s'aider à fixer des objectifs ou dead lines pour ses propres travaux.

Le Comité demandera au secrétariat de la Branche de présenter des bons à tirer au format Pdf pour toute communication envoyée en son nom aux intervenants extérieurs ou entreprises de la Branche.

La dimension formelle de la communication est une clef dans la bonne mise en œuvre du présent accord. Il est important que les communications soient présentées *a minima* aux rapporteurs du Comité avant diffusion.

3 Conclusion

Le Comité dans sa forme actuelle est parvenu à des résultats corrects dans cette phase préparatoire. La moitié de ses membres fait partie de la sous-commission "statistiques", ce qui devrait fluidifier ce sujet considérablement dans cette nouvelle étape.

Le Comité insiste sur son besoin d'interlocuteur au sein de l'Observatoire de Branche pour mener à bien sa mission.

Le Comité s'interroge sur la pertinence d'avoir au sein de la Branche une aide plus marquée sur des sujets de recherche et de veille documentaire pour accélérer son avancement et insuffler une dynamique plus satisfaisante... un(e) juriste stagiaire ou documentaliste en temps partiel ?

Le Comité doit être vigilant à bien embrasser l'ensemble des professions de l'architecture dans ses démarches, proposant tour à tour un tronc commun et des éléments plus personnalisés si nécessaire.

FIN